

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D102024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif du budget assainissement 2023, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

Section d'exploitation :

- Dépenses :	Prévues	: 825 000.00 €
	Réalisées	: 178 459.21 €
- Recettes :	Prévues	: 825 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur) :	843 617.42 €
- Excédent de clôture :		665 158.21 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	Prévues	: 1 850 000.00 €
	Réalisées (+ RAR)	: 149 943.47 €
- Recettes :	Prévues	: 1 850 000.00 €
	Réalisées (avec RAR + excédent antérieur) :	1 208 672.35 €
- Excédent de clôture :		1 058 728.88 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2023 du Service de l'Assainissement fait ressortir un excédent de clôture de 1 723 887.09 €.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240328-D102024-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2024

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale le comptes administratif 2023 du budget assainissement, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Service de l'Assainissement,

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX